Subsides

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Que pensez-vous de \$150?

M. Danson: Le montant doit être considérable et vous pouvez imaginer tout ce que vous voudrez. Je suis assuré que le montant sera élevé mais je dois avouer n'en pas être au courant.

Quoi qu'il en soit, nous avons instauré le supplément de revenu garanti et assuré un paiement maximum de \$30 par mois aux bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse qui n'avaient pas d'autres revenus. Comme pour les pensions de sécurité de la vieillesse, ce montant fut indexé à 2 p. 100 par année pour le coût de la vie. En 1970, le supplément maximal de revenu garanti avait été porté à \$55 par mois et cette année le gouvernement l'a porté à \$70 par mois en indexant en même temps le paiement pour qu'il tienne compte tout à fait des augmentations enregistrées dans le coût de la vie.

Depuis 1963, par conséquent, sous la rubrique combinée de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti les gouvernements libéraux ont augmenté les prestations payables à un bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse seul, de \$65 à \$150 par mois plus le rajustement complet en fonction du coût de la vie s'il ne touche pas d'autres revenus. Plusieurs autres avantages et programmes tous instaurés par des gouvernements libéraux ont permis aux retraités et aux citoyens âgés de compter sur une vieillesse dans la dignité.

M. Woolliαms: Nous n'avons pas oublié Harris et ses six dollars.

M. Danson: Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'époque des jours à six dollars et par rapport aux jours à dix dollars de Bob, il s'agit ici d'une mesure des plus généreuses.

Il y a le Régime de pensions du Canada, par exemple, instauré en 1966 et qui fonctionnera à plein en 1976. Il assurera alors une prestation de retraite de 25 p. 100 de la moyenne des gains annuels d'un travailleur jusqu'à concurrence de \$5,100, en plus de prévoir une pension d'invalidité, une prestation pour personnes à charge à l'égard des invalides et des personnes incapables de travailler, une pension pour les veuves, les orphelins et les travailleurs inaptes de même qu'une prestation globale de décès. Ce régime garantit pour la première fois que des prestations de pension seront payables à tous les travailleurs canadiens, en sus du paiement de sécurité de la vieillesse, indépendamment des disparités de protection aux termes de régimes privés de pension. Dans son Livre blanc sur la sécurité de revenu, le gouvernement a annoncé son intention de maintenir son Régime des pensions au niveau des salaires et traitements au Canada.

Il y a aussi le programme de soins médicaux et le Régime d'assistance publique du Canada, tous deux des initiatives de gouvernements libéraux. Ce sont les premières choses que nous avons faites avec une certaine suite dans les idées, sinon avec la célérité que le député de Winnipeg-Nord-Centre et bien d'autres d'entre nous auraient souhaitée. A mon avis, nous faisons beaucoup de progrès, et de plus en plus vite. Nous pouvons nous en féliciter sans toutefois glisser dans la complaisance.

Poussons donc plus loin les travaux de la Chambre et les mesures législatives dont nous sommes saisis: ce sont autant de choses à faire. Certaines mesures sont excellentes et nous sommes fiers du travail accompli par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nouveau député, depuis qu'il a assumé la charge de ce portefeuille.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, et les Canadiens, se réjouissent sûrement de ce qu'il serve dans ce rôle. Alors, allons-y, remettons-nous à l'œuvre.

• (1500)

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de traiter trop longuement le sujet à l'étude, car, après tout, les crédits supplémentaires dont on discute présentement sont hautement justifiables.

Bien qu'on puisse critiquer les modalités d'affectation, de même que la parcimonie dans certains cas, et la prodigalité dans certains autres, j'estime passablement ridicule que le parti conservateur progressiste veuille réduire certains crédits à \$1. Je crois sincèrement qu'il serait le dernier à appuyer une telle proposition. Au fait, on cherche surtout—et cela est malheureux—à jouer à la petite politique. On ne veut pas administrer mais, plutôt, se livrer au jeu politique, afin d'embrouiller les autres et se faire du capital politique.

Ce que je demande, quant à moi, c'est justement que le gouvernement dispose de ces crédits le plus tôt possible, afin de présenter des bills convenables, non pas seulement à des fins purement politiques, mais plutôt en vue de respecter les droits des personnes âgées, à qui ces crédits sont destinés.

Monsieur le président, qu'est-ce qui empêche le gouvernement de présenter ces bills le plus tôt possible? Les libéraux se plaisent à accuser les conservateurs progressistes, en leur disant: Vous retardez les travaux, vous ne voulez pas que nous agissions rapidement. Cela entraîne une perte de temps lamentable, car on se contente de présenter des motions ou des projets de loi anodins.

Quant à nous, nous attendons que le gouvernement prenne des positions non équivoques, surtout dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse. On s'obstine quant au montant qu'on pourrait accorder aux personnes âgées et l'on s'amuse, à tous les quarte ou cinq ans, à proposer des projets de loi destinés à faire des pressions politiques sur les individus, plutôt que de discuter du montant des crédits ou de la solution véritable des problèmes.

Je me demande pourquoi le gouvernement ne propose pas des bills qui stipuleraient, par exemple, que les pensions de sécurité de la vieillesse devraient augmenter au même rythme que le coût de la vie. On préfère présenter toujours les mêmes bills, en retarder l'adoption pour en présenter d'autres plus tard, mais on se refuse à prendre des mesures positives. Au fait, les budgets présents constituent une nouvelle preuve accablante de l'impuissance des gouvernements tant présent que passés d'établir des prévisions budgétaires valables.

On s'amuse encore à «garrocher» des prix, de temps à autre, mais jamais en fonction des faits concrets, c'est-àdire jamais en fonction de l'augmentation du coût de la vie. On pourrait, par exemple, accorder aux personnes âgées le droit à des augmentations de pension automatiques, selon l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur le président, on en est encore à s'amuser à discuter le budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars et, comme le disait tantôt le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous attendons que le gouvernement prenne rapidement position. Ce n'est pas en faisant s'éterniser les choses, en reportant l'échéance à plus tard, qu'on va aider la population canadienne à mieux vivre, ou que les décisions seront